



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)



Sainte-Luce, lundi le 14 février 2022

Aux membres du conseil municipal de Sainte-Luce :

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes convoqués par le soussigné, conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec*, à une séance extraordinaire du conseil, qui se tiendra en présentiel, le mercredi 16 février 2022 à 19 h, à la salle Louis-Philippe-Anctil située au 59, rue Saint-Laurent.

L'ordre du jour sera le suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Demande d'approbation au ministère de la Sécurité publique pour déplacer les résidences situées au 480 et 482, route 132 Est, sur leur lot actuel;
- 4- Autorisation de signature – Effets bancaires;
- 5- Offre de services AKIFER pour le secteur de l'ancienne pisciculture des Cèdres;
- 6- Période de questions;
- 7- Fermeture de la séance.

Nancy Bérubé
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue en présentiel à la salle Louis-Philippe-Anctil, située au 59, rue Saint-Laurent à Sainte-Luce (secteur Luceville), le mercredi 16 février 2022 à 19 h, à laquelle sont présents :

Les conseillers, monsieur Ovila Soucy, madame Sandra Bérubé, monsieur Joël Gagnon, monsieur Victor Carrier, monsieur Rodrigue St-Laurent et madame Marie Côté sont présents dans la salle, tous formant quorum sous la présidence de la maire, madame Micheline Barriault qui est aussi présente dans la salle.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Nancy Bérubé, est également présente dans la salle.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Demande d'approbation au ministère de la Sécurité publique pour déplacer les résidences situées au 480 et 482, route 132 Est, sur leur lot actuel;
4. Autorisation de signature – Effets bancaires;
5. Offre de services AKIFER pour le secteur de l'ancienne pisciculture des Cèdres;
6. Période de questions;
7. Fermeture de la séance.

1. Ouverture de la séance

La maire, madame Micheline Barriault, procède à l'ouverture de la séance.

2022-02-077

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, monsieur Victor Carrier, appuyé par le conseiller, monsieur Joël Gagnon et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

2022-02-078

3. Demande d'approbation au ministère de la Sécurité publique pour déplacer les résidences situées au 480 et 482, route 132 Est, sur leur lot actuel

CONSIDÉRANT l'entente de financement signée avec le ministère de la Sécurité publique visant la mise en œuvre de mesures permettant d'éliminer le risque de sinistres associés à l'érosion et à la submersion côtières menaçant des résidences principales à Sainte-Luce;

CONSIDÉRANT QU'un avenant signé le 10 février 2022 autorise la municipalité à revendre, à un nouveau propriétaire, les résidences faisant l'objet de ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) résidences visées pour la vente aux enchères ont la possibilité d'être relocalisées sur leur lot actuel, tout en respectant la zone de contrainte;



No de résolution
ou annotation

2022-02-079

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par la conseillère, madame Marie Côté, appuyé par le conseiller, monsieur Rodrigue St-Laurent et unanimement résolu de demander au ministère de la Sécurité publique l'approbation de déplacer les résidences situées au 480 et 482 route 132 est sur leur lot actuel hors de la zone de contrainte.

4. Autorisation de signature – Effets bancaires

Il est proposé par le conseiller, monsieur Victor Carrier, appuyé par la conseillère, madame Sandra Bérubé et unanimement résolu que les personnes suivantes soient et sont autorisées à signer les effets bancaires pour tous les folios détenus par la municipalité de Sainte-Luce à l'institution financière «*CAISSE DESJARDINS DE NEIGETTE ET MITIS-OUEST*». Il s'agit de :

- la maire, madame Micheline Barriault;
- du conseiller, monsieur Rodrigue St-Laurent;
- du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Stéphane Forest;
- de la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Nancy Bérubé.

Le nombre de signature requises pour les transactions courantes est de deux (2).

La présente résolution abroge toute autre résolution antérieure autorisant d'autres personnes à signer les effets bancaires de la Municipalité.

5. Offre de services AKIFER pour le secteur de l'ancienne pisciculture des Cèdres;

Ce sujet a été reporté à une séance ultérieure.

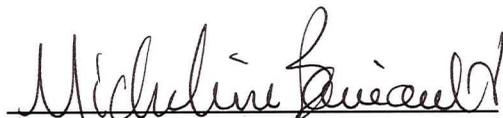
6. Période de questions

Aucune question n'a été posée.

7. Fermeture de la séance

Il est proposé par le conseiller, monsieur Rodrigue St-Laurent, appuyé par le conseiller, monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée, il est 19 h 07.

Je, Micheline Barriault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Micheline Barriault Maire

Micheline Barriault
Maire

Nancy Bérubé
Directrice générale et secrétaire-
trésorière par intérim

5332